

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00158

Numéro SIREN : 834 069 692

Nom ou dénomination : A.C. Plâtrerie

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/024876

Désignation de l'entreprise A.C. PLATRIERIEAdresse de l'entreprise 5 CHEMIN DE PAPUS APPARTEMENT 202 31100 TOULOUSE

SIRET

8 3 4 0 6 9 6 9 2 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 3

				Exercice N clos le	
				13/11/2019	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF	Immobilités incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilités corporelles *	028	13 855	030	2 572
	Immobilités financières * (1)	040	609	042	609
Total I (5)		044	14 464	048	2 572
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	2 429	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	482	066	482
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	3 509	074	3 509
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 854	086	1 854
	Charges constatées d'avance *	092	4 995	094	4 995
Total II		096	13 269	098	13 269
Total général (I + II)		110	27 733	112	25 160
PASSIF				Exercice N	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			500
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			50
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			1 965
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			6 841
	Provisions réglementées	140			
Total I		142			9 356
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			14 268
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	285		1 537
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			15 804
Total général (I + II + III)		180			25 160
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.C. PLATRIERIE		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		13 11 2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	73 292	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	27	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	73 319	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	24 696	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	50	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	22 932	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	268
	Rémunérations du personnel *					250	9 600	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 480	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254	2 259	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	242
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	64 526	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	8 792	
	Produits financiers (III)	280	1		Charges financières (V)	294	23	
	Produits exceptionnels (IV)					290	1 000	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	2 368	
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306	561		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	6 841		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	6 841	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 341		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	1 541		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octes A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			352	8 943	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			
					370	8 943	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFiP N°2033-B-SD 2019

A.C. PLATRIERIE

SAGE Experts-comptables janvier 2019

SAGE Experts-comptes janvier 2019

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A.C. PLATRERIE										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6" style="text-align: right;">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																													
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									374	4 090																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	7 974																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

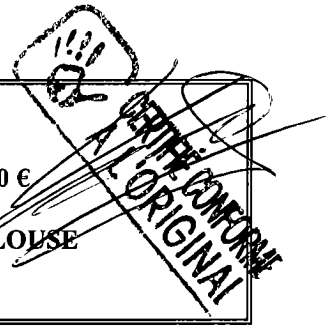
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.C. PLATRERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500,00 €

SIEGE SOCIAL : 5 chemin de Papus Appartement 202 – 31 100 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 834 069 692 (00012)



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le 23 septembre,

Au siège social,

A 17 heures,

Le soussigné CELIK Ali, agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société A.C. PLATRERIE, SAS au Capital de 500,00 €, dont le siège social est 5 chemin de Papus, Appartement 202, 31100 TOULOUSE,

après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce.

Prise de décisions :

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par lui-même en qualité de Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de + 6 841,29 €.

L'actionnaire unique approuve également toutes les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé ainsi que les dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- Dons éligibles au crédit impôt mécénat pour 1 300,00 €,
- Autres charges diverses pour 241,06 €,

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à + 6 841,29 € de la façon suivante :

- au compte 106880 « Réserves Diverses » pour + 6 841,29 €

Troisième décision

L'actionnaire unique prend acte des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé. La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions de l'actionnaire unique.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique Président :

CELIK Ali

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CELIK Ali', written over a series of horizontal dashed lines.